



Académie de LILLE



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Collège Jehan FROISSART
1, Rue des Hauts Bois – B.P. 22
59920 QUIÉVRECHAIN

Tél. 03 27 45 44 14 - Fax 03 27 45 61 98

RNE : 0594303G

CONTRAT D'OBJECTIFS 2014 - 2018

Entre les soussignés :

Le Recteur, Chancelier des universités de l'Académie de Lille

et

Le Principal du collège Jehan FROISSART de QUIÉVRECHAIN

associant les écoles de : QUIÉVRECHAIN et CRESPIN

dans la circonscription de : BRUAY SUR L'ESCAUT

- Inscrit dans le programme REP+
- Inscrit dans le programme REP
- hors éducation prioritaire

Ce contrat représente l'engagement de tous les acteurs.

Article 1 : l'objet du contrat

La dynamique de projet mise en place vise à améliorer la cohésion de la communauté éducative, dans son ensemble, notamment à travers le conseil pédagogique, ainsi que la cohérence des interventions des acteurs afin de conduire tous les élèves à la réussite dans un objectif d'équité scolaire.

Le présent contrat définit les objectifs (déclinés en annexe jointe) que l'établissement vise à atteindre pour satisfaire aux orientations nationales et du projet académique. Il mentionne les indicateurs qui permettront d'en apprécier le degré de réalisation.

Article 2 : la collectivité territoriale de rattachement

Le contenu du présent contrat a été communiqué, par l'établissement, à la collectivité territoriale au moins un mois avant la réunion du conseil d'administration portant sur le projet de contrat.

Article 3 : l'autorité académique

L'autorité académique met à disposition un outil d'accompagnement des EPLE sur l'espace documentaire DIALETAB et accompagne la mise en œuvre du contrat d'objectifs sur les champs suivants :

- Expertise, conseils et/ou aide à l'évaluation par les corps d'inspection,
- Formation,
- Soutien à l'innovation et à l'expérimentation,
- Aide des conseillers techniques et des services.

Article 4 : le suivi, l'évaluation du contrat

Le chef d'établissement, et le cas échéant l'IEN adresse(nt) au recteur de l'académie de Lille, sous couvert de l'inspecteur d'Académie, à l'issue de chaque année scolaire, un compte rendu d'exécution du contrat, par exemple au travers du rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique prévu par les textes. Un dialogue de suivi sera conduit à mi-parcours, avec l'IA-DASEN compétent, qui doit permettre d'examiner les conditions de mise en œuvre du contrat d'objectifs et réaliser ainsi un bilan d'étape. Les échanges menés dans ce cadre sont le moyen d'analyser les initiatives et les actions pour atteindre les objectifs visés.

Article 5 : durée

Le contrat est prévu pour une durée maximale de 3 ans, à compter du 01/09/2015.

Article 6 : objectifs contractualisés

État des lieux et indicateurs :

Le collège Jehan FROISSART, classé en Réseau de Réussite Scolaire, comptait 396 élèves en 2013, 418 élèves en 2014 et accueillera 420 élèves à la rentrée 2015. Cette hausse des effectifs élèves est probablement la conséquence de la relocalisation de l'établissement. La nouvelle situation géographique entre QUIÉVRECHAIN et CRESPIN doit permettre l'amélioration de l'image de marque du collège (établissement classé H.Q.E.).

Comme bien des villes du secteur, cette cité ouvrière de 6 000 habitants, qui subit une récession économique importante avec 27 % de demandeurs d'emploi, espère un nouveau souffle à travers l'intercommunalité.

En revanche, la ville de CRESPIN bénéficie d'une situation économique plus favorable mais un nombre significatif d'élèves partent vers d'autres établissements.

Avec un taux de catégories socioprofessionnelles défavorisées de 54 % en 2013 et un taux de CSP favorisées de 11 %, le collège accueille une population scolaire difficile sur le plan social et culturel (manque d'appétence scolaire, incivilités, etc.).

Ce qui peut expliquer le taux de réussite au DNB assez faible de 59 % en 2014, 68 % en 2013 et 56 % en 2012, et un taux de passage en seconde générale et technologique de 50 % en 2014.

Commentaires :

Les objectifs retenus par le collège sont les suivants :

- améliorer le taux de réussite au DNB et l'orientation en seconde générale et technologique,
- mettre en place une réelle politique d'éducation à la citoyenneté (lutte contre les incivilités et les actes de violence),
- impliquer davantage les parents d'élèves dans le parcours scolaire de leur enfant et dans la vie de l'établissement.

Objectif 1

Descriptif succinct de l'objectif :

Améliorer le taux de réussite au DNB et l'orientation en seconde générale et technologique

Progressions fixées dans le degré d'atteinte de l'objectif (en fonction des indicateurs choisis):

Présentation	Indicateur 2014	Indicateur 2015	Évolution de l'indicateur prévue en 2016	Évolution de l'indicateur en 2017
Taux de réussite au DNB et à l'orientation en seconde générale et technologique faible par rapport aux résultats du bassin et du département du Nord	<ul style="list-style-type: none">- Taux de réussite au DNB : 59 %- Taux de passage en seconde générale et technologique : 50 %- Taux de doublement en 2GT : 25 % en 2014	<ul style="list-style-type: none">- Taux de réussite au DNB de 60 à 65 %- Taux de passage en seconde générale et technologique de 50 à 55 %	Atteindre un taux de 70 % et le maintenir ainsi qu'un taux de passage en seconde générale et technologique de 60%	<ul style="list-style-type: none">- Taux de réussite au DNB: 70 à 75 %- Taux de passage en seconde générale et technologique : 55 à 60 %- Taux de doublement en 2GT : moins de 20%

Descriptif de la stratégie déployée pour atteindre l'objectif fixé à destination des élèves et à destination des personnels

1) Réussite au DNB :

- Favoriser les concertations et réflexions pédagogiques des équipes disciplinaires,
- Améliorer la prise en charge des élèves en difficultés dès la 6^e par des PPRE et par des heures de soutien et d'accompagnement en petits groupes de besoins avec repérage du niveau des élèves au CM2 (concertation avec les professeurs des écoles),
- PPRE passerelles mis en place dans le 1^{er} degré transmis et suivis par les professeurs,
- Mise en place du dispositif D'COL en 6^e,
- Projets d'accompagnement éducatif avec contrat entre les parents, les enseignants

et les élèves,

- Organisation d'un brevet blanc en 3^e et d'épreuves communes (histoire-géographie, français, mathématiques : 1 h par semaine dans l'emploi du temps des 3^e),
- Épreuve orale en langue vivante, validation du niveau A2,
- Préparation à l'épreuve orale d'histoire des Arts (1 heure inscrite dans l'emploi du temps des 3^e,
- Emplois du temps des élèves aménagés en juin pour la préparation aux épreuves du DNB.

2) Orientation :

- Favoriser l'ambition des élèves en améliorant l'information sur les différentes filières proposées par les lycées, soirée orientation par les proviseurs de lycée et le COP,
- Mise en place du Programme Pluriannuel d'Orientation, liaison collège-lycée avec suivi du parcours de l'élève au lycée,
- Rencontre avec des professionnels et des établissements du secteur sous la forme d'un forum des métiers et de l'orientation,
- Immersion et mini-stages des élèves de 3^e au lycée de secteur (découverte des EDE et des sections professionnelles),
- Stage d'observation en entreprise avec rapport de stage et oral de restitution (création de fiches métiers),
- Séminaire autographie projet de vie en 4^e (connaissance et estime de soi, ambition scolaire),
- Formation à la rédaction d'un CV et à un entretien d'embauche,
- Utilisation du Webclasseur en 5^e, 4^e et 3^e,
- Mise en place du conseil école-collège. Thématiques de travail (dans le cadre du PEAC) : gestion de la difficulté scolaire, langage oral et écrit, création d'un outil numérique,
- Échange de pratiques professionnelles entre les professeurs des écoles et les professeurs du collège,
- Suivi de cohorte mis en place dès la rentrée 2015 à l'aide du bilan de l'orientation fourni par le CIO,
- Intervention de l'association Énergie Jeunes sur le thème de la lutte contre le décrochage.

Objectif 2

Descriptif succinct de l'objectif :

Mettre en place une réelle politique d'éducation à la citoyenneté (lutte contre les incivilités et les actes de violence)

Progressions fixées dans le degré d'atteinte de l'objectif (en fonction des indicateurs choisis):

Présentation	Indicateur 2014	Évolution prévue de l'indicateur en 2016	Évolution prévue de l'indicateur en 2017
<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du nombre de retenues et d'exclusions temporaires - Nombre de convocations du conseil de discipline (8 en 2013/2014) 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de sanctions enregistrées sur le logiciel SIECLE et liées aux incivilités et aux violences physiques et verbales - Nombre de commissions éducatives - Nombre d'exclusions temporaires - Nombre de conseils de discipline 	<ul style="list-style-type: none"> - Diminution du nombre de retenues et d'exclusions temporaires - Diminution du nombre de conseils de discipline 	6 conseils de discipline au maximum

Descriptif de la stratégie déployée pour atteindre l'objectif fixé à destination des élèves et à destination des personnels

- Renforcer les actions du Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté (CESC),
- Utilisation du groupe de prévention du décrochage scolaire,
- Collaboration école-collège sur les faits de violence et les incivilités,
- Stage d'intégration pour tous les élèves de 6^e avec l'ensemble de l'équipe éducative en début d'année scolaire,
- Formation des délégués de classe par la CPE et les professeurs principaux,
- Intervention du Comité Élargi de Défense de l'Individu et des Familles (CEDIF) sur le harcèlement et les rumeurs,
- Intervention sur le harcèlement avec formation des personnels à la gestion du harcèlement (association « Arrêt demandé »),
- Intervention de l'association CALYSTO sur les dangers d'Internet (Facebook, Skype, SMS, etc.),
- Intervention du service de prévention santé sur la prévention du SIDA, sur les dangers de l'alcool et hygiène bucco-dentaire,
- Intervention du directeur de l'Établissement Pénitentiaire pour Mineur (EPM) de QUIÉVRECHAIN et d'un surveillant pénitentiaire sur le thème du fonctionnement de la justice et connaissance du milieu carcéral,
- Remise des trophées RRS aux élèves méritants ou porteurs d'actions citoyennes

- (20 à 25 trophées sont distribués chaque année scolaire),
- Cérémonie de remise des diplômes du DNB en octobre,
 - Nombre de récompenses et distinctions satisfecit après chaque conseil de classe,
 - Création depuis la rentrée 2014 d'un comité de réflexion composé des membres de la communauté éducative sur différentes thématiques : autorité, violences, éduquer et culture commune. Echange de pratiques pédagogiques (Proflabs).

Objectif 3

Descriptif succinct de l'objectif :

Impliquer davantage les parents d'élèves dans le parcours scolaire de leur enfant.

Progressions fixées dans le degré d'atteinte de l'objectif (en fonction des indicateurs choisis):

Présentation de l'indicateur	Indicateur 2014	Indicateur 2015	Évolution prévue de l'indicateur en 2016	Évolution prévue de l'indicateur en 2017
Très peu de parents d'élèves assistent aux réunions d'information à la rentrée scolaire.	Taux de 10 %	Taux de 15 à 20 %	Taux de 20 à 25 %	Taux de 30 à 40 %
Faible taux de participation aux rencontres parents-professeurs ainsi qu'aux différentes manifestations du collège (Portes ouvertes, forum des métiers, etc.).	Taux de 30 %	Taux de 30 à 40 %	Taux de 40 à 45 %	Taux de 50 à 55 %
Pourcentage de connexions au site internet du collège.	- 500 visites par mois - 43 % des parents ont accès à une administration téléservice	- De 500 à 1000 visites - Taux de 45 à 50 %	- De 500 à 1000 visites - Taux de 50 à 55 %	- De 1000 à 1500 visites - Taux de 55 à 60 %

Descriptif de la stratégie déployée pour atteindre l'objectif fixé à destination des élèves et à destination des personnels

- Réunion d'information de rentrée avec les familles et les enseignants pour chaque classe, implication des parents aux journées d'intégration 6^e et mise en place d'un dispositif « Mallette des parents » de la 6^e à la 3^e,
- Impliquer les parents d'élèves dans les innovations pédagogiques « 6^e Arts et mythologies » et classe à « enseignement et évaluation par compétences »,
- Permettre aux parents d'élèves de contribuer à la réflexion des actions citoyennes dans le cadre du CESC,
- Participation des membres de la communauté éducative, des parents d'élèves et des élèves au groupe de pilotage PEGD 2014-2018,
- Impliquer l'association des parents d'élèves du collège dans le cadre des actions citoyennes (Portes ouvertes, Forum des métiers, Course contre la Faim, Olympiades pour les élèves de CM1, CM2 et 6^e),
- Point rencontre avec les parents et les enseignants (lieu d'accueil),
- Information des familles via le site Internet du collège et passage à l'Environnement Numérique de Travail (ENT),
- Remise des relevés de notes intermédiaires en main propre aux parents par les professeurs principaux,
- Remise des bulletins trimestriels lors des rencontres parents-professeurs (1^{er} et 2^e trimestres),
- Développer le partenariat avec l'association du centre social Amilcar REGHEM de QUIÉVRECHAIN, organisations de séances d'informations sur le comportement de l'adolescent, actions à la parentalité, actions de médiation entre les parents, les élèves et les membres de la communauté éducative.

Fait à QUIÉVRECHAIN, en trois exemplaires, le 26/05/2015

Le Recteur de l'Académie de Lille :

visa de l'Inspecteur d'Académie,
Directeur Académique des services
de l'Education nationale du

Le Chef d'établissement:

L'Inspecteur de l'Education Nationale
(pour les EPLE ASSOCIANT LES ÉCOLES)